

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quinzième session de la Conférence des Parties
Doha (Qatar), 13 – 25 mars 2010

Comité II

PROJET DE REVISION DE LA RESOLUTION CONF. 4.6 (REV. COP13)

Le présent document a été préparé par le Secrétariat à la demande du Mexique pour clarifier un amendement à la résolution Conf. 4.6 (Rev. CoP13) proposé par le Mexique et accepté par le Comité II lors de la discussion du document CoP15 Doc. 18 à sa troisième séance.

La proposition du Mexique, pour le point 18 de l'ordre du jour, était d'amender la résolution Conf. 4.6 (Rev. CoP13) en insérant le texte souligné figurant ci-dessous comme nouveau paragraphe sous CHARGE en outre le Secrétariat.

CHARGE en outre le Secrétariat:

- a) en révisant sa publication sur les résolutions en vigueur après chaque session de la Conférence des Parties, de corriger le texte des résolutions préexistantes afin que toutes les références à d'autres résolutions soient correctes; et
- b) après chaque session de la Conférence des Parties, de mettre à jour la liste des décisions de manière qu'elle contienne toutes les recommandations (ou autres formes de décision) qui ne sont pas enregistrées dans des résolutions et qui restent en vigueur. Les décisions seront classées en fonction des sujets, en s'inspirant des sujets des résolutions, et chaque sujet sera divisé selon les organes auxquels les décisions s'adressent. Le Secrétariat enverra aux Parties un exemplaire du document à jour peu de temps après chaque session de la Conférence; et
- c) en révisant les décisions actuelles pour suggérer des amendements, des suppressions ou veiller à la continuité, de justifier tout changement proposé dans une décision à chaque session de la Conférence des Parties.